ATTESTATION DE PUBLICATION
Akofena n°21, Vol.5 | Soumission : 30-05-2026 | Évaluation : 31-07-2026 | Publication : 30-09-2026

LA PAIX, CONDITION DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : DE L'ORDRE HOBBESIEN À LA PENSÉE D'ÉBÉNÉZER NJOH-MOUELLÈ

Kouadio Louis N'GUESSAN
Enseignant-Chercheur, Philosophie politique et sociale,
Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)
ORCID iD : 0009-0004-0741-4422
louiskdio@yahoo.fr
&
Edwige Amenan KOUAKOU
Enseignante-Chercheure, Esthétique et Philosophie africaine,
Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)
ORCID iD : 0009-0000-6997-6253
amenaned@yahoo.fr

Résumé : La question de la stabilité politique et de la prospérité socio-économique en Afrique conduit à interroger les fondements du pouvoir ainsi que les conditions nécessaires à l'émergence d'un ordre social juste et durable. Cet article analyse la paix comme une condition fondamentale du développement à travers une confrontation entre la pensée politique de Thomas Hobbes et la philosophie éthique d'Ébénézer Njoh-Mouellé. Cette étude repose sur une approche herméneutique et comparative. Elle permet de comprendre que, chez Hobbes, l'établissement d'un pouvoir souverain est indispensable pour sortir de l'état de nature. Un tel pouvoir permet de rétablir la sécurité, de protéger les citoyens et de garantir leurs biens. La paix et la stabilité politique apparaissent ainsi comme des bases importantes du développement. Seulement, elles ne peuvent pas, à elles seules, garantir un développement durable. La philosophie de Njoh-Mouellé apporte un autre éclairage à cette question. Pour lui, une paix durable en Afrique dépend aussi bien de la qualité de la gouvernance, du respect de la justice sociale et de la responsabilité des dirigeants. Elle nécessite également un changement dans les comportements et dans les façons de penser. Le développement ne doit donc pas être réduit à sa seule dimension économique. Il doit surtout contribuer à améliorer les conditions de vie et à favoriser l'épanouissement humain. Il ressort ainsi de cette étude que la construction d'un État stable doit être accompagnée d'une participation active des citoyens et d'une volonté de défendre l'intérêt général.

Mots clés : Afrique ; Ébénézer Njoh-Mouellé ; développement ; paix ; Thomas Hobbes.

PEACE AS A PREREQUISITE FOR DEVELOPMENT IN AFRICA : FROM THE HOBBESIAN ORDER TO THE THOUGHT OF ÉBÉNÉZER NJOH-MOUELLÉ

Abstract : The issue of political stability and socio-economic prosperity in Africa raises questions about the foundations of power and the conditions necessary for the emergence of a just and sustainable social order. This article analyses peace as a fundamental condition for development by comparing the political thought of Thomas Hobbes with the ethical philosophy of Ébénézer Njoh-Mouellé. This study is based on a hermeneutic and comparative approach. It demonstrates that, for Hobbes, the establishment of sovereign power is essential to escape the state of nature. Such power makes it possible to restore security, protect citizens and safeguard their property.

Peace and political stability thus appear to be important foundations of development. However, they cannot, on their own, guarantee sustainable development. Njoh-Mouellé's philosophy sheds further light on this issue. In his view, lasting peace in Africa depends as much on the quality of governance, respect for social justice and the accountability of leaders as it does on other factors. It also requires a change in behaviour and ways of thinking. Development must therefore not be reduced to its economic dimension alone. Above all, it must contribute to improving living conditions and promoting human fulfilment. This study thus shows that the building of a stable state must be accompanied by active citizen participation and a commitment to defending the public interest.

Keywords : Africa ; Ébénézer Njoh-Mouellé ; development ; peace ; Thomas Hobbes.

Introduction

L'Afrique contemporaine reste confrontée à de nombreux problèmes politiques, sociaux et économiques. Les conflits, l'instabilité politique et l'insécurité constituent des obstacles importants au développement de plusieurs pays. Dans ce contexte, la recherche de la paix et de la stabilité devient une nécessité. En effet, un pays ne peut pas se développer durablement sans un environnement politique stable et un minimum de sécurité. La paix favorise ainsi de meilleures conditions de vie et permet aux populations de participer aux activités économiques et sociales. Cependant, la manière de construire et de maintenir cette paix varie selon les courants de pensée. Thomas Hobbes et Ébénézer Njoh-Mouellé proposent, à cet égard, deux perspectives différentes qui, mises en relation, permettent de mieux comprendre les conditions d'un développement durable, particulièrement en Afrique. Le premier met l'accent sur la capacité du pouvoir souverain à assurer la paix et la sécurité. Le second accorde une place importante à la gouvernance, à la justice et à l'épanouissement humain.

Plus précisément, Thomas Hobbes considère que la paix repose sur l'existence d'un pouvoir souverain capable d'assurer la sécurité et de maintenir l'ordre. Dans le *Léviathan*, l'auteur de Malmesbury démontre que l'accès au progrès matériel et intellectuel est irréalisable en dehors d'une autorité souveraine capable de soustraire les hommes à la peur de la mort violente et à l'insécurité propres à l'état de nature. La philosophie africaine critique, quant à elle, représentée notamment par le penseur camerounais Ébénézer Njoh-Mouellé, soutient que la simple pacification coercitive portée par l'État ne suffit pas à fonder un progrès authentique. Pour Njoh-Mouellé, le développement exige de dépasser une conception exclusivement sécuritaire pour ancrer la paix dans l'éthique de la gouvernance, le refus de la médiocrité et la liberté de l'« homme nouveau».

Dès lors, l'analyse de la paix comme condition du développement en Afrique conduit à s'interroger sur les conditions nécessaires à son établissement et à sa consolidation. Dans quelle mesure la paix constitue-t-elle une condition du développement en Afrique, et quelles sont les conditions politiques, institutionnelles et éthiques nécessaires à sa consolidation ? C'est autour de cette interrogation que s'organise la présente étude, qui confronte la pensée politique de Thomas Hobbes à la philosophie éthique d'Ébénézer Njoh-Mouellé. De cette préoccupation principale, découlent les interrogations suivantes :

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

la paix n'est-elle pas une condition de l'ordre politique et du développement ? Comment la paix peut-elle favoriser le développement de l'Afrique ?

La présente étude a pour objectif général d'analyser les conditions politiques, institutionnelles et éthiques de la paix en Afrique. Elle cherche à montrer que la paix est le fondement du développement à partir d'une confrontation entre la pensée politique de Thomas Hobbes et la philosophie éthique d'Ébénézer Njoh-Mouellé. Plus spécifiquement, la recherche poursuit trois objectifs. Le premier est de montrer que, chez Hobbes, l'État souverain est nécessaire à la sécurité, à l'ordre politique et à la création de conditions favorables au développement. Le deuxième est d'analyser les effets des crises politiques et institutionnelles sur le développement en Afrique et d'examiner les conséquences des problèmes de gouvernance. Le troisième est de montrer, à partir de la pensée de Njoh-Mouellé, que la paix durable ne dépend pas seulement de la sécurité. Elle exige aussi la justice sociale, la bonne gouvernance et la participation des citoyens ainsi que l'émancipation humaine.

L'hypothèse générale de cette recherche est que la paix est une condition essentielle du développement en Afrique. Cette hypothèse générale conduit à trois hypothèses spécifiques. D'abord, un État fort et légitime est nécessaire à la paix civile. Il permet de créer un environnement favorable au développement. Ensuite, les crises politiques et sociales favorisent l'instabilité. Les faiblesses institutionnelles et les mauvaises pratiques de gouvernance contribuent également au sous-développement. Enfin, la paix durable ne peut pas reposer uniquement sur la force de l'État. Elle exige aussi la justice sociale et la responsabilité des gouvernants. Elle nécessite également la participation des citoyens et le changement des mentalités.

La présente étude adopte une démarche herméneutique et comparative, articulée autour de deux axes principaux : l'analyse du modèle hobbesien de la paix et celle des réalités africaines à la lumière de la pensée de Njoh-Mouellé. Ainsi, nous examinerons le basculement logique de l'état de nature au contrat social, pour montrer comment l'État souverain est théorisé comme le garant de la paix, de la sécurité et de l'ordre politique, lesquels constituent des conditions préalables au développement. Nous analyserons par la suite les limites d'une conception exclusivement sécuritaire de la paix et montrerons comment la lutte contre la médiocrité éthique, la refondation de la gouvernance et le développement centré sur l'homme constituent les fondements essentiels d'une paix durable en Afrique.

Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

1. La paix comme condition de l'ordre politique et du développement

L'instauration de la paix occupe une place centrale dans la philosophie politique de Thomas Hobbes. Pour lui, l'ordre politique et les conditions nécessaires au développement de la société ne peuvent être assurés sans la protection d'un État capable de garantir la sécurité des personnes et des biens. Dans cette perspective, il convient d'examiner, dans un premier temps, le passage de l'état de nature au contrat social afin de comprendre les raisons qui conduisent les individus à accepter l'établissement d'une autorité commune. Il importe ensuite d'analyser le rôle de l'État souverain, ainsi que ses principales

prérogatives, dans le maintien de la paix et de la sécurité. L'objectif est de montrer que, dans la pensée hobbesienne, la stabilité politique constitue une condition essentielle à la préservation de la société et à la création de conditions favorables à son développement.

1.1. De l'état de nature au contrat social

L'accès à la vie politique chez Thomas Hobbes ne découle d'aucune inclination naturelle, d'aucun élan éthique ni d'une téléologie providentielle. Il s'impose comme une nécessité logique et vitale dictée par les apories irréductibles de l'état de nature. Pour théoriser la genèse du pacte social, le philosophe anglais forge une hypothèse de raison qui déstabilise la tradition métaphysique classique. L'humanité originelle ne souffre pas d'un déficit d'organisation hiérarchique, mais pâtit au contraire d'une égalité fondamentale des facultés physiques et intellectuelles. Comme le formule explicitement l'auteur :

> la nature a fait les hommes si égaux quant aux facultés du corps et de l'esprit que, bien qu'il soit parfois possible d'en trouver un dont il est manifeste qu'il a plus de force dans le corps ou de rapidité d'esprit qu'un autre, il n'en reste pas moins que, tout bien pesé, la différence entre les deux n'est pas à ce point considérable que l'un d'eux puisse s'en prévaloir. (T. Hobbes, 2000 : 220).

Comme le rappelle L. Foisneau (2016 : 112), l'état de nature hobbesien montre comment « l'égalité des capacités physiques et intellectuelles, loin de favoriser l'entente entre les hommes, produit une rivalité permanente pour l'obtention des biens nécessaires à la survie ». De cette égalité découle une égalité des espérances dans la poursuite des fins individuelles. Dès lors que deux individus convoitent le même objet indivisible, leur équivalence les transforme mécaniquement en rivaux. Hobbes identifie ainsi trois causes principales de la querelle : la compétition, la défiance et la gloire. En l'absence d'une autorité coercitive capable d'imposer un cadre normatif commun, chacun exerce sans restriction son droit naturel : la liberté d'user de sa propre puissance pour sa propre conservation.

Cet exercice illimité du droit de chacun sur toute chose débouche sur le règne de l'insécurité absolue, c'est-à-dire sur un état de guerre de chacun contre chacun. T. Hobbes (2000 : 224) souligne que « pendant ce temps où les humains vivent sans qu'une puissance commune ne leur impose à tous un respect mêlé d'effroi, leur condition est ce qu'on appelle la guerre et celle-ci est telle qu'elle est une guerre de chacun contre chacun ». La guerre hobbesienne ne désigne toutefois pas un combat ininterrompu, mais un climat structurel d'insécurité dans lequel la menace d'agression demeure permanente. Les conséquences d'un tel état d'anarchie sur les activités humaines sont alors considérables. L'absence de garantie juridique et sécuritaire rend impossible toute planification socio-économique ainsi que tout progrès intellectuel ou matériel. Dans une telle situation, « il n'y a pas de place pour aucune entreprise parce que le bénéfice est incertain et, par conséquent, il n'y a pas d'agriculture, pas de navigation, on n'utilise pas les marchandises importées par mer, il n'y a pas de vastes bâtiments » (T. Hobbes, 2000 :225). De même, « il n'y a aucune connaissance de la surface terrestre, aucune

Akofena Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

mesure du temps, ni arts ni lettres, pas de société ; et, ce qui est pire que tout, il règne une peur permanente, un danger de mort violente » (T. Hobbes, 2000 : 225). Par conséquent, « la vie humaine est solitaire, misérable, dangereuse, animale et brève » (T. Hobbes, 2000 : 225). À cet égard, L. Foisneau (2021 : 115) rappelle le statut épistémologique précis de cette fiction théorique en soulignant : « la théorie de l'état de nature ne décrit pas une condition historique originelle, mais constitue un dispositif conceptuel destiné à révéler la fragilité des relations humaines affranchies de toute contrainte institutionnelle ».

Pour sortir de cette situation difficile, les hommes doivent rompre avec leur manière initiale de vivre ensemble et rechercher une forme d'organisation politique capable d'assurer leur sécurité. L'originalité de la pensée hobbesienne réside dans la conception de l'ordre politique comme une œuvre de la volonté humaine. Celui-ci résulte d'une construction fondée sur la recherche de la conservation de soi. Le passage à la vie civile s'explique alors par l'action conjointe des passions humaines et de la raison. Parmi ces passions, la peur de la mort violente occupe une place essentielle. Elle pousse les hommes à rechercher la paix et à accepter une autorité commune capable de garantir la sécurité et les conditions d'une vie matérielle protégée. La raison intervient alors en énonçant les lois de nature, définies comme des préceptes rationnels orientés vers la sauvegarde de l'existence. Par définition, « une loi de nature (lex naturalis) est un précepte, ou une règle générale trouvée par la raison selon laquelle chacun a l'interdiction de faire ce qui détruit sa vie, ou qui le prive des moyens de la préserver » (T. Hobbes, 2000 : 230). La seconde loi de nature prescrit la renonciation réciproque au droit illimité que chacun possède sur toute chose. Elle pose ainsi la règle du consentement mutuel :

> que ce soit la volonté de chacun, si c'est également celle de tous les autres, aussi longtemps qu'il le pensera nécessaire à la paix et à sa propre défense, d'abandonner ce droit sur toute chose, et qu'il soit satisfait de disposer d'autant de liberté à l'égard des autres que les autres en disposent à l'égard de lui-même. (T. Hobbes, 2000 :232).

Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

Toutefois, Hobbes admet la faiblesse des seuls préceptes rationnels. Il admet que « les conventions sans l'épée ne sont que des mots, et sont sans force aucune pour mettre qui que ce soit en sécurité » (T. Hobbes, 2000 :282). Pour concrétiser cet impératif, les individus concluent alors un pacte d'une structure singulière. Il ne s'agit pas d'un contrat d'assujettissement négocié entre un peuple et un dirigeant. L'auteur de Malmesbury décrit un pacte d'autorisation réciproque par lequel les individus autorisent une personne ou un groupe de personnes à agir en leur nom. Chaque sujet transfère son droit naturel à un tiers absent du contrat à travers la formule d'autorisation canonique « j'autorise cet homme ou cette assemblée d'hommes, et je lui abandonne mon droit de me gouverner moi-même, à cette condition que tu lui abandonnes ton droit et autorises toutes ses actions de la même manière » (T. Hobbes, 2000 :288). A. Milanese (2013 :84) souligne la portée théorique de cet acte en notant que « le contrat hobbesien ne constitue pas une simple soumission, mais un acte constitutif par lequel la multitude dispersée crée l'unité politique du souverain en lui déléguant son droit d'action ». Par ce mécanisme d'autorisation, la multitude éparpillée se fond en une entité juridique unifiée : le *Léviathan*, ce « dieu mortel, auquel nous

devons, sous le dieu immortel, notre paix et notre défense » (T. Hobbes, 2000 :288). Investi d'une autorité souveraine, celui-ci est chargé de mettre fin à la terreur anarchique en lui substituant une crainte légale, centralisée et prévisible, garante de l'ordre public.

L'analyse de cette transformation de la pensée met en évidence deux contributions essentielles de l'auteur anglais à la pensée politique moderne. La première tient au caractère individualiste qu'il attribue à la formation de l'ordre politique. Chez lui, l'État apparaît comme le fruit d'une décision commune des individus qui, confrontés à l'insécurité et à la menace de la violence, recherchent les conditions nécessaires à la paix et à leur propre protection. Ainsi, le fondement du pouvoir politique ne repose plus essentiellement sur une volonté divine ou sur une organisation naturelle et hiérarchique de la société. Le pouvoir politique devient plutôt le produit de l'accord des individus qui décident d'établir une autorité souveraine capable d'assurer leur sécurité.

La seconde contribution concerne le rôle que Hobbes accorde à la peur dans la constitution de l'ordre politique. Loin d'être un simple facteur de paralysie, la peur de la mort violente constitue, avec le désir de conservation, un puissant ressort de la recherche de la paix. « Chez Hobbes, la peur de la mort oblige à la création d'un contrat comme source de reconnaissance mutuelle, apportant la sécurité et éloignant la menace de la mort » (E. Shashlova, 2023 :465). De la sorte, la peur de la mort cesse d'être une émotion purement négative pour devenir le moteur même de la rationalité politique et de l'obligation d'obéir. Le pouvoir souverain transforme ainsi l'insécurité permanente de l'état de nature en une sécurité fondée sur l'existence d'une puissance commune capable de faire respecter les lois. Cette genèse conventionnelle de l'État montre que la souveraineté trouve sa justification dans la nécessité de garantir la paix et la sécurité. C'est précisément l'analyse des droits, des compétences et de la fonction régulatrice de l'État souverain, garant de la paix et de la sécurité, qui fera l'objet de la section suivante.

Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

1.2. L'État souverain : garant de la paix et de la sécurité

L'acte d'autorisation accompli, la multitude éparpillée s'efface au profit de l'unité politique personnifiée par le souverain. Par l'autorisation des individus, le pouvoir souverain devient l'unique puissance légitime capable d'imposer la paix et d'assurer la sécurité. Sa fonction primordiale est de pacifier l'espace social en substituant la terreur imprévisible du chaos originel à la crainte légale, constante et prévisible, des sanctions de l'État. Pour Hobbes, cette souveraineté est absolue, indivisible et inaliénable. La division des pouvoirs et l'existence de contre-pouvoirs sont perçues par l'auteur du *Léviathan* comme les germes inévitables de la guerre civile et du retour à l'insécurité. Plus explicitement, un pouvoir divisé ne peut plus maintenir la paix.

L'apport original de l'analyse hobbesienne réside ici dans la redéfinition fonctionnaliste de la légitimité politique et dans la conceptualisation de l'État souverain. Hobbes ne considère pas que l'État ait pour vocation première de rendre les individus vertueux ou de contribuer à leur salut. Sa fonction essentielle est plutôt d'assurer leur préservation, leur sécurité ainsi que la protection de leurs biens. Dans cette logique, l'obéissance des sujets trouve sa justification dans la capacité du pouvoir souverain à

 ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

garantir leur protection. Cette relation entre autorité, sécurité et protection demeure pertinente pour comprendre certaines approches contemporaines de la sécurité qui mettent en évidence l'interdépendance entre la stabilité institutionnelle, la paix et les perspectives de développement. Une étude récente consacrée aux *Réseaux de conflit en Afrique du Nord et de l'Ouest* souligne de la sorte l'importance de la gouvernance et des institutions dans la prévention et la gestion des conflits et dans les trajectoires de développement (OCDE/CSAO, 2021).

Plus encore, Hobbes montre que la paix instaurée par le souverain n'est pas un état de stagnation ou d'oppression stérile. Elle constitue une condition fondamentale de la prospérité et du développement des activités humaines. En garantissant la sécurité des personnes et des biens, l'État crée le cadre juridique stable nécessaire à l'industrie, au commerce, à la culture des terres et au progrès scientifique. Cette articulation entre sécurité et développement demeure particulièrement actuelle dans les sociétés africaines. La Banque de France souligne ainsi que le risque sécuritaire constitue une menace importante pour le développement économique de l'Afrique subsaharienne et qu'il doit être analysé conjointement avec les enjeux de gouvernance et de développement (R. Charpentier et al, 2022). Le lien entre la paix, la sécurité et le développement est d'ailleurs désormais explicitement reconnu dans les politiques africaines contemporaines : la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies insiste sur la nécessité d'une approche intégrée articulant ces trois dimensions pour favoriser le développement durable du continent. Le philosophe anglais le résume de cette manière : « la charge du souverain (qu'il s'agisse d'un monarque ou d'une assemblée) consiste dans la fin en vue de laquelle la puissance souveraine lui a été confiée, à savoir pourvoir à la sécurité du peuple » (T. Hobbes, 2000, :494). La souveraineté hobbesienne invente ainsi l'espace civil d'accumulation et de prospérité : le développement est, dans cette perspective, rendu possible par la sécurité juridique et coercitive.

Toutefois, la portée théorique de cette modélisation se heurte à une dimension critique majeure, tenant à l'aporie de la puissance illimitée confiée à l'instance souveraine. En voulant prémunir les hommes contre les violences interindividuelles, Hobbes les soumet sans recours à la violence potentielle de l'État lui-même. En privant les sujets de tout droit de résistance ou de contrôle face aux décisions du souverain, Hobbes donne à ce dernier un pouvoir très étendu. Cette conception peut conduire à un absolutisme fondé sur la sécurité. Elle amène donc à distinguer une sécurité limitée au maintien de l'ordre d'une sécurité qui repose aussi sur des institutions solides, l'État de droit et la protection des citoyens. Cette question est importante dans les États africains contemporains. L'insécurité ne vient pas seulement des conflits armés ou des menaces extérieures. Elle peut aussi être liée à la faiblesse des institutions, aux crises de gouvernance et aux difficultés à faire respecter l'État de droit. E. M. Botiagne (2023) montre que la gouvernance sécuritaire en Afrique doit s'appuyer sur la sécurité collective, la consolidation de la paix et le respect de l'État de droit. La paix, réduite à l'absence de guerre intestine et au maintien de l'ordre public par la coercition, risque dès lors de se transformer en une simple pacification autoritaire où la sécurité s'obtient au prix du sacrifice des libertés civiles et politiques. La

Akofena
Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

sécurité véritable ne saurait donc être dissociée de la légitimité du pouvoir, de la protection des droits et de la capacité des institutions à produire un ordre politique accepté. Cette tension constitutive du modèle hobbesien, qui fait du souverain l'unique condition du développement tout en neutralisant l'initiative citoyenne, montre ses limites dès lors qu'on la confronte aux dynamiques politiques contemporaines, en particulier dans les contextes postcoloniaux. Si la pensée du philosophe de Malmesbury permet de mieux comprendre l'importance de la stabilité politique, elle présente certaines limites. Elle explique moins bien les situations dans lesquelles l'État, qui doit normalement assurer la protection des citoyens, devient lui-même une cause d'insécurité ou de blocage. Il est donc nécessaire de confronter la pensée hobbesienne aux réalités historiques et politiques de l'Afrique. Cette confrontation permet d'examiner autrement les liens entre la paix, la stabilité et le développement, notamment à partir de la réflexion d'Ébénézer Njoh-Mouellé.

2. La paix et le développement à l'épreuve des réalités africaines : l'éclairage d'Ébénézer Njoh-Mouellé

Pour Ébénézer Njoh-Mouellé, la paix est la condition de tout développement. Il considère que « l'État, en Afrique, se doit d'être fort, non pas pour assurer la survie des dirigeants et de leur régime, mais pour imposer ses arbitrages et sauvegarder l'ordre public sans lequel le processus du développement se verrait chaque fois perturbé » (É. Njoh-Mouellé, 2011 : 17). Pour lui, la puissance de l'État, en Afrique, doit permettre de préserver l'ordre public sans lequel le développement est difficilement possible. La force d'un État réside dans sa capacité à garantir cet ordre afin de favoriser l'amélioration des conditions de vie des populations. Certes, la quête d'un développement véritable en Afrique ne peut se concevoir indépendamment des conditions politiques et institutionnelles qui façonnent le quotidien des nations.

En réalité, le sous-développement et l'instabilité ne constituent pas des fatalités, mais trouvent notamment leur origine dans les failles de la gouvernance et dans l'incapacité à instaurer un ordre social juste. L'analyse des réalités du continent africain impose ainsi un constat lucide : la paix et le développement restent difficilement réalisables sans la réduction des fractures internes et la refondation des structures étatiques. C'est cette double exigence que nous examinerons à la lumière de sa pensée, en abordant tout d'abord la manière dont les crises politiques et sociales entravent l'essor économique du continent, avant d'analyser le rôle central que doivent jouer l'État et la bonne gouvernance dans l'édification d'une paix durable.

2.1. Les crises politiques et sociales : des obstacles au développement africain

Pour É. Njoh-Mouellé (1970, :28), « la guerre s'accompagne de destructions ostentatoires. Comme dans les orgies, la guerre abolit les tabous moraux, puis elle autorise le rapt, le pillage et le viol ». Elle favorise toutes sortes de dérives et entraîne des pertes en vies humaines, matérielles et économiques. Elle affecte le développement d'une société. Pour cette raison, il considère que les crises politiques et institutionnelles, marquées notamment par la contestation des processus électoraux, la corruption systémique,

Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

 ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

l'arbitraire institutionnel et les violences armées, engendrent un climat d'insécurité qui paralyse la capacité créatrice de l'individu et compromet les conditions du développement. Les analyses contemporaines consacrées à la gouvernance africaine confirment d'ailleurs l'étroite relation entre les déficits institutionnels et l'instabilité politique. Le PNUD (2024) souligne que la prévention des conflits et la consolidation de la paix sont indissociables du renforcement des institutions, de la participation citoyenne, de la lutte contre la corruption et de l'affirmation de l'État de droit. Cette perspective rejoint la réflexion de Njoh-Mouellé selon laquelle la misère et l'instabilité maintiennent l'homme africain dans l'urgence permanente de la survie. Or, un être entièrement absorbé par la satisfaction de ses besoins élémentaires ne peut pleinement accéder à la liberté de penser ni se projeter sereinement dans l'avenir. L'insécurité apparaît ainsi comme un facteur profondément destructeur des capacités individuelles et collectives nécessaires au progrès social. Dans cette orientation, le PNUD (2024) montre que des niveaux élevés de violence armée et d'insécurité ont des effets particulièrement préjudiciables sur le développement d'un pays, notamment en entravant la croissance économique et en produisant des conséquences durables sur les populations.

Lorsque les crises sociales fragilisent les relations entre les membres de la communauté, elles peuvent raviver le besoin de se protéger. Lorsque les institutions étatiques ne parviennent plus à assurer leur rôle, les individus ont tendance à se rapprocher de leur groupe d'origine, notamment sur le plan tribal et ethnique. Ce repli sur l'identité du groupe peut rendre plus difficile la construction d'une véritable conscience citoyenne et nationale. Il peut aussi ralentir l'évolution des mentalités nécessaires au développement de la société.

Ainsi, l'instabilité ne se réduit pas à la seule absence de sécurité physique. Elle affecte également les liens sociaux, la confiance collective et la capacité des individus à se reconnaître dans le destin politique commun.

Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

Sur le plan sociopolitique et moral, Njoh-Mouellé situe une partie de l'origine de ces crises dans la faillite morale des élites et le triomphe de la « médiocrité ». Celle-ci se manifeste lorsque le pouvoir n'est plus conçu comme un service rendu à la collectivité en vue de sa libération, mais comme un instrument d'enrichissement personnel et d'accaparement des ressources publiques. Dans *Jalons*, il met en garde contre les conséquences d'une telle rupture de l'équité sociale : « demain nous aurons une société où une catégorie de citoyens, parce que rusés, impitoyables et sans scrupules, possèderont tout tandis qu'une grande majorité d'autres citoyens se seront vus convertis en marche-pieds, propriétaires de rien » (É. Njoh-Mouellé, 1970, :41). Une telle situation nourrit le ressentiment, le désespoir et, dans certains cas, la contestation violente. La crise sociale ne constitue donc pas un simple accident historique. Elle peut également résulter de défaillances éthiques et politiques qui affectent la gestion de la chose publique et détournent les ressources des secteurs essentiels, tels que l'éducation, la santé et la recherche, au profit d'intérêts particuliers ou du maintien des régimes en place.

L'apport singulier d'É. Njoh-Mouellé (2011, :7) réside également dans le renouvellement qu'il propose du concept de développement. Là où certaines approches

technocratiques tendent à réduire celui-ci à des indicateurs macroéconomiques, à la croissance matérielle ou au transfert de technologies, Njoh-Mouellé affirme la primauté de l'humain. Pour lui, il y a une « grande différence (…) entre le développement matériel et économique, d'un côté, et celui véritablement moral et spirituel » (É. Njoh-Mouellé, 2011, :13). L'originalité de sa réflexion tient ainsi à sa dimension anthropologique et éthique : le développement ne saurait être réduit à l'accumulation matérielle, puisqu'il suppose également une transformation de l'homme et de ses dispositions intellectuelles, morales et sociales. Il considère que, pour parvenir au développement, l'avoir doit être subordonné à l'être, tandis que le développement économique et matériel doit s'inscrire dans une perspective éthique et anthropologique. En fait, « l'homme doit être la finalité de tout développement » (É. Njoh-Mouellé, 1980, :5). Le volet qualitatif doit primer sur le volet quantitatif du développement. Dans cette perspective, le développement de l'Afrique exige l'émergence d'un homme capable de dépasser la mentalité de servitude, la passivité et le repli identitaire. Cette conception multidimensionnelle du développement trouve un prolongement dans les analyses récentes consacrées au continent africain. Le *Rapport sur le développement durable en Afrique 2024* (PNUD, 2024) montre ainsi que la lutte contre la pauvreté ne peut être dissociée de la promotion de sociétés pacifiques et du renforcement de la bonne gouvernance. Le développement apparaît dès lors comme un processus global impliquant simultanément l'amélioration des conditions matérielles d'existence, la stabilité sociale et la consolidation des institutions.

Toutefois, la pensée de Njoh-Mouellé présente aussi certaines limites. La première concerne le risque d'un idéalisme trop centré sur la morale. Le philosophe camerounais accorde une grande importance au changement des mentalités et aux valeurs éthiques. Cette approche peut cependant laisser de côté certaines difficultés économiques. Elle peut également sous-estimer les relations de dépendance entre les États africains et les contraintes liées à l'économie mondiale. La seconde limite concerne le concept même d'« excellence ». La distinction entre l'« homme médiocre » et l' « homme d'excellence » peut donner lieu à une lecture élitiste, susceptible de sous-estimer les capacités d'auto-organisation des populations ainsi que les rationalités sociales qui se développent dans les situations de crise. Malgré ces réserves, l'analyse de Njoh-Mouellé conserve une réelle pertinence. Elle permet de comprendre les crises africaines non comme une fatalité historique, mais comme des phénomènes auxquels contribuent largement les choix politiques, les comportements des élites et les défaillances des structures institutionnelles.

Si les crises politiques et sociales constituent ainsi un frein majeur au développement des nations africaines en compromettant les conditions de sécurité, de confiance et de progrès, leur dépassement exige également la mise en place d'institutions capables de restaurer la confiance collective, de garantir la justice et d'assurer la sécurité des citoyens. Le problème ne consiste donc pas seulement à mettre fin aux manifestations de l'instabilité, mais à agir sur les structures politiques et institutionnelles qui en favorisent la production. C'est précisément dans cette perspective que l'analyse doit se déplacer des manifestations de l'instabilité vers la recherche de solutions structurelles. Il

Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

convient dès lors d'examiner en quoi l'État et la gouvernance se trouvent au cœur de la construction de la paix.

2.2. L'État et la gouvernance au cœur de la construction de la paix

Chez É. Njoh-Mouellé (2011, :17), la construction d'une paix durable en Afrique repose sur la capacité de l'État à assurer la sécurité, à garantir la justice et à créer les conditions nécessaires à l'épanouissement de l'homme. La paix ne saurait être réduite à la simple absence de conflits armés. Elle suppose l'existence d'un ordre politique et social fondé sur la justice, la responsabilité et la participation citoyenne. Dans cette perspective, l'État doit être conçu comme un instrument au service de la collectivité et non comme un moyen d'enrichissement personnel ou de domination au profit d'une minorité. Il estime qu'« il est nécessaire d'avoir un État fort, c'est-à-dire capable de faire respecter les grandes orientations choisies par les populations et [capable] d'assurer la sécurité de tous » (É. Njoh-Mouellé, 1980, :68). En réalité, la qualité de l'organisation politique ainsi que les modalités d'exercice du pouvoir apparaissent comme des facteurs déterminants de la stabilité sociale et du développement.

Cette conception présente un point de convergence avec la pensée de Thomas Hobbes. Pour celui-ci, l'État est institué afin de mettre fin à l'insécurité et aux conflits qui caractérisent l'état de nature. L'autorité politique constitue donc une condition essentielle de la paix civile. Njoh-Mouellé rejoint Hobbes sur une idée importante : une société ne peut pas se développer dans le désordre et l'insécurité. Mais, Njoh-Mouellé donne à l'État un rôle plus large. L'État doit assurer la sécurité et maintenir l'ordre. Il doit aussi améliorer les conditions de vie des citoyens. Il doit favoriser la justice sociale et le développement de l'homme. Ainsi, l'État doit aider chaque personne à prendre en main son propre développement. Il doit aussi permettre à tous de participer au développement de la société. Dans cette logique, la paix est définie comme une condition positive de la liberté, de l'épanouissement et de la participation active de l'homme à la transformation de son environnement.

Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

Dans cette logique, la bonne gouvernance constitue un élément fondamental de la construction de la paix. La corruption, le clientélisme, l'impunité et l'arbitraire institutionnel affaiblissent la légitimité de l'État et alimentent le sentiment d'injustice. À l'inverse, la transparence, la justice et la responsabilité renforcent la confiance entre les dirigeants et les citoyens. La bonne gouvernance demande aux dirigeants de servir l'intérêt général. Cette idée rejoint la critique de la « médiocrité » développée par Njoh-Mouellé. Lorsque les gouvernants pensent d'abord à leurs intérêts personnels, les institutions s'affaiblissent et les tensions sociales augmentent. La mauvaise gouvernance menace alors la stabilité et la paix.

La paix durable dépend également de la capacité de l'État à répondre aux besoins essentiels des populations. L'éducation, la santé, l'emploi, la justice et les infrastructures sont importants pour maintenir la stabilité sociale. Une population confrontée à la

pauvreté, à l'exclusion et à l'absence de perspectives peut développer un sentiment de frustration et de marginalisation susceptible d'alimenter les tensions et les conflits. C'est pourquoi, chez Njoh-Mouellé, le développement doit être compris comme un processus d'émancipation humaine et non comme une simple accumulation de richesses. Le progrès matériel n'acquiert véritablement son sens que lorsqu'il contribue à l'amélioration des conditions d'existence et au développement des capacités intellectuelles, morales et sociales de l'individu. L'État doit donc favoriser le développement de chaque citoyen et sa participation à la vie communautaire.

Enfin, une paix durable exige la participation des citoyens à la vie publique. La démocratie ne se limite pas aux élections. Elle suppose également la liberté d'expression, le respect des droits fondamentaux et la responsabilité des gouvernants. Les citoyens doivent pouvoir participer aux décisions qui concernent leur avenir. Cette participation renforce la confiance dans les institutions et réduit les risques de conflit. L'éducation joue aussi un rôle important. Elle forme des citoyens responsables, capables de défendre le bien commun et de participer au développement de la société.

En définitive, chez Njoh-Mouellé, l'État et la bonne gouvernance constituent les fondements institutionnels de la paix et du développement. L'État doit être suffisamment fort pour assurer la sécurité. Il doit être également suffisamment légitime pour garantir la justice, les libertés et la participation citoyenne. La paix durable apparaît alors comme le résultat d'un ordre politique juste, d'une gouvernance responsable et d'un développement véritablement centré sur l'humain. Ainsi comprise, la paix n'est pas seulement la condition préalable du développement. Elle en constitue également l'aboutissement institutionnel et humain, ce qui permet de comprendre la complémentarité entre l'exigence hobbesienne de la sécurité et l'idéal njoh-mouelléen du développement.

Conclusion

Au terme de cette étude consacrée aux conditions d'émergence d'une paix durable au service du développement en Afrique, il ressort que la paix ne saurait être réduite à la simple absence de guerre ni être assurée durablement par la seule contrainte. La confrontation entre la pensée politique de Thomas Hobbes et la philosophie éthique d'Ébénézer Njoh-Mouellé a permis de montrer que l'instauration d'une paix véritable suppose à la fois un ordre politique stable, des institutions légitimes et une gouvernance fondée sur la justice, la responsabilité et la participation citoyenne. L'analyse de la pensée hobbesienne a établi que l'existence d'une autorité souveraine constitue une condition essentielle de la sécurité et de la coexistence civile. Face à l'anarchie, à la violence et à l'insécurité, l'État doit assurer la sécurité des citoyens. Il doit protéger les personnes et leurs biens. Il doit aussi faire respecter les règles communes. Sans ordre ni stabilité, les activités économiques, sociales et politiques ont du mal à se développer. Chez Hobbes, la paix et la sécurité sont nécessaires au développement de la société.

Toutefois, l'éclairage de Njoh-Mouellé montre que la stabilité politique ne saurait suffire à elle seule. Une paix imposée par la force, dépourvue de justice sociale, de bonne gouvernance et d'amélioration des conditions de vie, demeure nécessairement fragile. La

Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

paix durable exige donc une transformation des pratiques politiques et des comportements des acteurs publics, fondée notamment sur le dépassement de la médiocrité, la lutte contre l'accaparement des ressources publiques et la promotion d'une véritable éthique de responsabilité. Dans cette logique, le développement ne peut être réduit à la seule croissance économique. Il doit être compris comme un processus d'émancipation et d'épanouissement de l'être humain, permettant à chacun de développer ses capacités et de participer à la construction de la société.

En définitive, la réflexion menée montre que l'Afrique n'a pas à choisir entre l'ordre et la liberté. Elle doit rechercher leur articulation dans un cadre institutionnel juste. L'État doit être en mesure, conformément à la pensée politique de Hobbes, de préserver la paix, de protéger les personnes et de garantir la sécurité des biens. Toutefois, cette fonction ne suffit pas, à elle seule, à assurer une paix durable. Elle doit être accompagnée d'une dimension éthique et humaniste, telle que la défend Njoh-Mouellé. La stabilité d'une société repose alors sur l'articulation de trois éléments essentiels : une autorité politique capable de maintenir l'ordre et la sécurité, une gouvernance soucieuse de justice et de l'intérêt collectif, ainsi qu'une citoyenneté responsable engagée dans la réalisation du bien commun. Dans ce sens, la paix cesse d'être une simple suspension de la violence pour devenir une véritable condition de l'émancipation humaine et du développement collectif.

La vérification des hypothèses permet de confirmer globalement les résultats de cette recherche. L'hypothèse générale, selon laquelle la paix constitue une condition essentielle du développement en Afrique, est confirmée : la sécurité et la stabilité favorisent l'activité économique, la cohésion sociale et l'épanouissement humain. La première hypothèse, relative à la nécessité d'un pouvoir fort et légitime, est également confirmée par l'analyse hobbesienne, qui montre que l'autorité souveraine garantit la sécurité et assure la protection des personnes et des biens. La deuxième hypothèse, portant sur les effets des crises, des faiblesses institutionnelles et de la mauvaise gouvernance sur le développement, est corroborée à la lumière de l'analyse des réalités africaines. Enfin, la troisième hypothèse est étayée par la pensée de Njoh-Mouellé : une paix durable exige, au-delà de la force de l'État, la justice, la responsabilité des gouvernants, la participation citoyenne et la transformation des mentalités.

Ainsi, la paix apparaît simultanément comme une condition du développement et comme l'un de ses aboutissements. Elle crée l'environnement de sécurité et de stabilité nécessaire à l'activité économique, à la cohésion sociale et à l'épanouissement des individus, tandis que le développement humain, la justice sociale et la bonne gouvernance contribuent en retour à consolider cette paix. Pour l'Afrique, l'enjeu n'est donc pas seulement de mettre fin aux conflits. Il est de construire des sociétés dans lesquelles la sécurité, la justice, la liberté et le développement se renforcent mutuellement. C'est à cette condition que pourra s'édifier une paix véritablement durable, humaine et partagée sur le continent africain.

Akofena
Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

Références bibliographies

BOTIAGNE, M. E. (2023). La transnationalisation de la gouvernance sécuritaire en Afrique : implications pour la sécurité collective, *Revue Africaine de Sciences Politiques et Sociales*, 40 :161-186

CHARPENTIER R. & al. (2022). Risque sécuritaire, dépenses militaires et conséquences en Afrique subsaharienne, dans Coopérations monétaires Afrique-France : rapport 2021, Banque de France, Paris, 168

FOISNEAU L. (2021). Hobbes et la toute-puissance de Dieu, CNRS Éditions, Paris, 439

FOISNEAU L. (2016). Hobbes : la vie inquiète, Gallimard, Paris, 624

HOBBES T. (1982). Le citoyen ou les fondements de la politique, trad. Samuel Sorbière, Flammarion, Paris, 408

HOBBES T. (2000). Léviathan ou matière, forme et puissance de l'État chrétien et civil, trad. Gérard Mairet, Gallimard, Paris, 1027

MILANESE A. & al. (2013). Hobbes, Ellipses, Paris, 464

NJOH-MOUELLÉ É. (1970). Jalons : recherche d'une mentalité neuve, Clé, Yaoundé, 54

NJOH-MOUELLÉ É. (1980), Développer la richesse humaine, Clé, Yaoundé, 71

NJOH-MOUELLÉ É. (2011). De la médiocrité à l'excellence : Essai sur la signification humaine du développement, Clé, Yaoundé, 187

OCDE/CSAO. (2021). Réseaux de conflit en Afrique du Nord et de l'Ouest, Éd. OCDE, Paris, 172

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (2024. L'approche centrée sur les personnes au cœur du forum de OSC sur la démocratie, la bonne gouvernance et les transitions inclusives en Afrique de l'Ouest et du Centre, Saly, Sénégal, consulté le 24 août 2026 sur https://www.undp.org/fr/africa/waca/communiques/lapproche-centree-sur-les-personnes-au-cœur-du-forum-des-osc-sur-la-democratie-la-bonne-gouvernance-et-les-trasitions?utm

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (2024). Paix, justice et institutions efficaces : Objectif de développement durable 16, consulté le 24 août 2026 sur https://www.undp.org/fr/sustainable-development-goals/peace-justice-and-strong-institutions?utm

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (2024), Rapport sur le développement durable en Afrique 2024 : renforcement de l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 et éradiquer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes. Résumé analytique-version française, consulté le 24 août 2026 sur https://www.undp.org/fr/africa/rapport-sur-le-developpement-durable-en-afrique-2024?utm

SHASHLOVA E. (2023). Vers la reconnaissance mutuelle : Ricœur contre Kojève, *Revista Filosófica de Coimbra*, 32 : 64 : 453-472

Akofena
Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0